

Assurance-dépôts—Loi

démisionner lorsque le gouvernement précédent et le gouvernement actuel n'ont pas tenu compte de leurs conseils au moment du désastre de la Crown Trust-Greymac-Seaway en Ontario.

L'enquête menée à la suite de ce fiasco, à laquelle j'ai participé en tant que député provincial de l'Ontario, a révélé que le surintendant des assurances de cette province, qui était aussi responsable et registraire des sociétés de prêt et de fiducie, était un parfait imbécile. Il avait affaire à de parfaits crétins au niveau fédéral, à la Société d'assurance-dépôts du Canada. Comme ces gens ne parvenaient pas à s'entretenir au téléphone ils étaient incapables, à plus forte raison, de se réunir pour débattre les problèmes qui s'aggravaient de jour en jour en 1982 et 1983.

A l'époque, il était courant d'entendre parler dans Bay Street, à Toronto, de la manière dont les grands établissements financiers, notamment Greymac et Seaway, se débrouillaient pour contourner les pratiques commerciales ordinaires. Ceux-ci n'hésitaient pas à gonfler la valeur des prêts, à s'entendre entre initiés, à se prêter mutuellement et à obtenir des évaluations factices. Dieu sait pourquoi l'Institut canadien des évaluateurs fonciers n'a jamais pris de mesures disciplinaires à l'égard de certains de ses membres qui se faisaient clairement complices d'actions qu'il faut bien qualifier de frauduleuses.

Toutefois, a-t-on réagi quand la vérité a commencé à transpirer? La Société s'est-elle aperçu de ce qui se passait et des risques que la situation présentait pour ses déposants assurés? Pas du tout. On a continué à dormir sans se rendre compte du danger. On dormait d'un sommeil si profond, en fait, qu'au moment où Crown Trust fut prise de force, personne au sein de la société n'a eu la sagesse, le courage ou la fermeté de donner le signal d'alarme. On n'a même pas examiné ou débattu l'investissement du comité de crédit dans cet établissement. Toutes ces histoires de coups rapides n'avaient aucune signification. On ne s'est pas intéressé à l'effondrement de Crown Trust, après le rachat des propriétés de Cadillac Fairview. Les techniques mises à l'essai dans l'affaire Greymac et Seaway se répétaient dans le cas de Crown Trust. Les responsables ont empêché des milliards de dollars pendant que le public était réduit à tendre le chapeau.

Par la suite, le gouvernement est tombé de mal en pis, en volant au secours des banques de l'Ouest où le financement créateur était aussi à l'honneur, en ce sens qu'il était créateur pour certains, même si au bout du compte ce sont les contribuables qui en ont fait les frais. Malgré ce qui s'est passé en 1982 et en 1983 et malgré les preuves indiscutables qui commençaient à s'accumuler en 1983 et au début de 1984 lorsque l'Assemblée législative de l'Ontario étudiait un rapport sur la mauvaise gestion, non seulement de ses propres fonctionnaires, mais des représentants fédéraux qui auraient dû s'occuper de ce problème, le gouvernement fédéral n'est pas intervenu, ce que je trouve inconcevable.

Que l'on ne vienne surtout pas nous dire que ce sont les préparatifs électoraux du début de 1984 qui sont la cause de son inaction. Cela ne tient pas debout. C'était aux fonctionnaires fédéraux qui ont vu, ou qui auraient dû voir, ce qui se passait d'en parler au nouveau gouvernement, de lui dire: «Nous devons intervenir tout de suite». Il aurait pu en parler au gouvernement précédent au demeurant. Ils auraient pu exposer les faits au nouveau gouvernement lorsque celui-ci songeait à renflouer à la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque afin que pareilles choses ne se reproduisent plus.

L'ont-ils fait? Absolument pas. En tout cas, nous n'en avons rien su. Nous avons eu droit plutôt à cette malheureuse description des événements au cours des derniers mois devant la Commission Estey.

Le nouveau gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour renforcer la Société d'assurance-dépôts du Canada. Au dernier relevé, elle ne comptait que 23 employés. En 1984, après les effondrements qui ont eu lieu en Ontario, elle n'en avait plus que 16. Il aurait fallu que ces 23 personnes soient des surhommes pour recueillir 100 millions de dollars et davantage en primes chaque année et pour maintenir des relations avec quelque 150 établissements financiers partout au pays tout en supervisant, comme il se doit, les opérations de liquidation et les accords conclus avec elles portant sur des actifs de 5 milliards de dollars dont dépend son avenir d'une façon ou d'une autre. Je ne crois pas que ce soit le cas.

Pourquoi le nouveau gouvernement et cette ministre d'État aux Finances tant vantée ne se sont-ils pas assurés qu'on protège mieux les intérêts des contribuables en cas de liquidation de ces actifs? Sommes-nous sûrs d'obtenir un montant juste? J'ai bien peur que non. Vingt-trois personnes, dont plusieurs ont d'autres responsabilités, peuvent-elles bien superviser le travail? Je crains fort que non. Savons-nous si les liquidateurs font du bon travail? Pas à mon avis, car ils ont la réputation d'être maladroits, de faire du mauvais travail, et souvent, de coûter fort cher et de toucher d'énormes honoraires.

Nous avons déjà appris que la liquidation d'un établissement qui a fait faillite en 1970 a pris quelque 14 années. Or, le temps, c'est de l'argent. Une différence de un p. 100 dans le taux d'efficacité du recouvrement de 5 milliards de dollars d'actifs équivaldrait à quelque 50 millions de dollars, et il s'agit d'un organisme qui fait face à l'heure actuelle à des pertes évaluées à \$1,250,000,000 peut-être sur les cinq milliards de dollars d'actifs sous administration judiciaire. En d'autres termes, il s'agit d'une différence très significative en ce qui concerne le montant que les institutions et les déposants devront payer en fin de compte ou que nous, en tant que contribuables, devons payer si on donne à la Société d'assurance-dépôts du Canada les ressources voulues et le mandat nécessaire pour accomplir le travail qui lui incombe normalement.